

REVUE  
DE LA  
**NUMISMATIQUE**  
**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON ET L. DE CÔSTER.

—  
3<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME VI.



**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1862

## QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES

# MÉREAUX D'ARRAS ET DE SAINT-OMER.

---

(Pl. XI ET XII.)

### MÉREAU DE PLOMB D'ARRAS.

Une curieuse dissertation sur les méreaux de l'église cathédrale d'Arras a été insérée au t. II, pp. 3 à 13, de la *Revue de la numismatique belge* : elle est due à la plume savante de M. Dancoisne, auteur d'un ouvrage estimé sur la Numismatique de Douai et d'une Histoire du bourg d'Henin-Liétard.

Ce travail est accompagné de deux planches : la seconde présente quatorze méreaux de cuivre, sans date, deux appartiennent au *Mandet* et les autres sont des méreaux capitulaires proprement dits, de quatre valeurs I, II, III, IIII, n'offrant entre eux que de très-légères différences.

Avant le travail de M. Dancoisne, ces méreaux de cuivre n'étaient connus que par trois variétés du chiffre III publiées, soit dans les Mémoires de l'académie d'Arras de 1854, soit

dans l'intéressant ouvrage de M. Rigollot, sur les monnaies des évêques des innocents et des fous. On a cité, sans les décrire, des méreaux d'argent du chapitre d'Arras, que de savants numismates sont disposés à considérer comme des pièces de plaisir : si ces pièces existent réellement, le méreau d'argent appartiendrait plutôt à une riche fondation particulière, à un obit donnant droit aux chanoines qui y assistaient à une certaine distribution d'argent ou de vivres ; ces méreaux devaient être en petit nombre, puisqu'on les retirait chaque année, après la cérémonie, pour les faire reparaitre l'année suivante.

Les *Archives du Nord*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 598, nous ont donné un exemple de cet emploi, à l'occasion d'un *De profundis* annuel : *payé au petit boursier du chapitre de Saint-Omer, pour « racater » les méreaux du sieur Miquial Ficeface (chanoine), 7 l. 2 s. 6 d.* (Compte de la fabrique de Saint-Omer.) Il nous semble que cette espèce de méreaux pouvait être nombreuse et composée d'éléments variés ; c'est peut-être l'espèce désignée en ces termes dans le chapitre général de Saint-Omer, en 1440 : *item In merellis foraneorum v lib. xvi s. viii d.*, que nous expliquons ainsi. On appelait bourse des foranités ou foraneités (*bursa foranitatium* ou *foraneorum*) les comptes des revenus et dépenses d'un certain nombre de chapelles dont la collation appartenait au chapitre. Ces chapelles n'avaient pas de titulaire désigné parmi les membres du chapitre de la collégiale ; aussi, les comptes de ces fondations portent-ils toujours ce titre : *Compte..... de plusieurs chapelles dont les chapelains sont absents.....* ce qui explique le mot de *foraneorum* appliqué à la bourse qui en centralisait les revenus. Ces

chapelles étaient, d'après un compte de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, au nombre de vingt-trois (1). Dans les derniers temps de la collégiale, le nombre des chapelles foraines fut porté jusqu'à trente. Elles formaient autant de petites prébendes dont le revenu était affecté à l'entretien du personnel de l'église, défalcation faite des sommes remises aux ecclésiastiques chargés par le chapitre de desservir les fondations, et auxquels il était vraisemblablement remis un méreau pour constater leur exactitude. Les autres méreaux, en beaucoup plus grand nombre, sont désignés dans ce même acte, par leur valeur respective 1, 11 ou y, vi et xii deniers : ces derniers sont des méreaux capitulaires proprement dits, ce sont ceux que l'on renouvela en 1430 et auxquels on donna une forme nouvelle pour ne pas les confondre avec les méreaux anciens, 1466. (*Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. II, p. 330.)

Les méreaux de plomb du chapitre d'Arras sont antérieurs au milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Un acte capitulaire de 1454 ou de 1456 (ces deux dates sont indiquées par suite d'un *lapsus calami*?) ordonne de faire fabriquer de la monnaie

(1) En voici les noms : de Notre-Dame sous le Doxal, de Sainte-Aldegonde, de Saint-Paul, de Saint-Blaise (composé de deux portions), de Saint-Éloi, de Saint-Thomas, apôtre, de Sainte-Susanne, du Saint-Esprit, de Sainte-Marie-Madeleine, de Notre-Dame de le Monstrœulle, de Saint-Thomas, martyr, de Saint-Gilles, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre, de Notre-Dame de la Visitation, de Notre-Dame des Cloques, de Saint-Maur en l'église Sainte-Aldegonde, de l'Ascension dans la chapelle de Notre-Dame des Miracles sur le marché de Saint-Omer, de Notre-Dame en l'église Saint-Sépulchre, de Saint-Jacques en l'église Saint-Denis, de Sainte-Catherine, de Saint-Éloi et de Saint-Gilles en l'église Saint-Denis.

de cuivre à la place de celle de plomb dont on se servait pour distribuer au chœur. Voilà une date certaine, tant pour la première émission des méreaux de cuivre que pour la fabrication des méreaux de plomb. Le P. Ignace, auquel on doit cette note (t. II, p. 96, *Mémoires du diocèse d'Arras, MSS. de la table publique de la ville d'Arras*), ne faisait aucune mention d'un changement de système; il y a lieu de penser qu'on s'est borné à substituer un métal à un autre, sans toucher aux principales dispositions des méreaux, au type. Cette observation n'a pas frappé M. Dancoisne, comme elle le méritait, lorsqu'il a publié les onze méreaux de plomb gravés sur sa première planche. Ces pièces sont muettes, toutes ont été trouvées à Arras et quelques-unes sur l'emplacement de la cathédrale. « C'est sans « doute parmi les plombs dont la plupart présentent les « caractères des méreaux capitulaires, dit l'honorable « M. Dancoisne, que l'on doit retrouver les plus anciens « méreaux du chapitre; nous donnerons donc le dessin et « la description des plombs, mais avec la plus grande « réserve, sous le rapport des conclusions. »

Quelques-unes de ces inductions ont de la valeur, nous le reconnaissons. Cependant, il importe de remarquer que dans ces onze plombs muets, il n'y a pas un seul trait de l'analogie la plus éloignée avec les méreaux de cuivre de la planche suivante, portant, eux, le nom de l'église d'Arras. Les types n'ont aucune espèce de ressemblance; rien, absolument rien, n'autorise, jusqu'à présent, l'attribution proposée d'ailleurs sous toutes réserves.

Ces méreaux de plomb qu'on n'a pas encore rencontrés sont du même type que ceux de cuivre et d'un travail

plus grossier, suivant le bel exemplaire bien conservé qu'un heureux hasard a fait tomber en nos mains, seul specimen que nous connaissons. C'est un chiffre III semblable de forme aux méreaux de cuivre, n'ayant qu'une différence dans la légende ✠ ECL. ATREBATEN et un point entre l'A et P. du monogramme CAP.

Il demeure donc prouvé, par la découverte de notre pièce de plomb avec attribution certaine au chapitre d'Arras, que le type n'a pas varié en se transportant sur le cuivre; il est resté après 1434 ce qu'il était avant, sauf la forme des lettres qui s'abâtardit un peu. Il ne nous étonne pas qu'il en soit ainsi, lorsque nous pourrions citer des exemples de méreaux de cette nature bien postérieurs à cette date, accusant, dans l'irrégularité des types et des légendes, une fabrication bien plus mauvaise. (Pl. XI, n° 1.)

#### MÉREAUX DU MANDET D'ARRAS.

Les n° 13 et 14 de la planche II de M. Dancoisne représentent deux méreaux du mandet d'Arras, que ce numismate décrit ainsi :

« Dans le champ : CAP, légende : BEATE MARIE  
» ATTREBATENSIS. Rev. Croix fleurdelisée, légende :  
» MERELLVS MANDATI PAVPERVM. N° 14, double  
» du précédent dont il ne diffère que par quelques légers  
» détails. »

Nous possédons également ces deux pièces de cuivre, et nous en donnons le dessin sous les n° 2 et 3 de notre première planche : elles sont en tout conformes à la description qu'en fait M. Dancoisne, sauf que sur notre plus petit module nous lisons clairement PAVPERV. Le

supplément au glossaire de la langue romane explique de cette manière l'institution du *Mandet*.

« *Mandet* signifie aussi les aumônes que faisoient chaque  
« semaine les administrateurs des biens des pauvres des  
« paroisses, connus en Flandre sous les noms de la table  
« du Saint-Esprit, de la table des pauvres, de *proviseurs*,  
« de *pauvriers*.

« Pour faire et furnir le mandet commençant le ven-  
« dredi d'après le jour Saint-Jean-Baptiste, 29<sup>e</sup> jour de  
« juing, jusques et finissant ce vendredi 9 novembre en  
« suivant où il y œubt le nombre de vingt vendredit. »  
(Compte de la table du Saint-Esprit de Saint-Pierre de  
Douai de 1576.)

A Douai, l'administration de ce *Mandet* était confiée à des échevins ; dans la cité d'Arras, c'était au chapitre. Nous voyons à l'avèrs des méreaux de cette institution, le type ordinaire des méreaux capitulaires, avec cette dissemblance frappante que les lettres CAP ne sont pas liées entre elles, et que plus petites elles n'occupent que le centre du champ. Ce premier fait acquis laisse supposer que le chapitre a pu graver son cachet sur les méreaux de toutes pièces en usage dans la cathédrale, à l'exception des méreaux épiscopaux, s'il en existe.

Le *Mandet* des pauvres a été fondé par Adam de Bapaume et sa femme, bourgeois d'Arras, en 1250, comme un hospice pour les pauvres écoliers d'Arras. On a aussi appelé ceux-ci les bons enfants, nom qui s'est étendu à l'institution elle-même ; plusieurs chanoines ont fait de belles dotations à cet hôpital. M. l'abbé Proyart a publié une petite notice sur cette fondation. (*Mémoires de l'aca-*

démie d'Arras, p. 521, année 1846.) Dans son mémoire couronné sur les établissements de bienfaisance anciens et modernes de la ville d'Arras et de sa banlieue, M. Proyart paraît n'avoir eu connaissance ni des méreaux du mandet ni de leur usage. (Pl. XI, n<sup>o</sup> 2 et 3.)

MÉREAU DU CHAPITRE DE SAINT-OMER (1).

Nous nous sommes procuré également un méreau qui s'est montré constamment rebelle, jusqu'à ce jour, aux recherches des collecteurs de la ville de Saint-Omer, et entre autres à celles de feu M. Alexandre Hermant, l'un des hommes qui s'occupaient, avec le plus de succès, en France, de l'étude de l'histoire monétaire de nos provinces septentrionales. C'est une petite pièce en cuivre, de l'émission de 1526, dont nous donnons le dessin. A l'avvers l'écu aux trois pommes de pin, appuyé sur une crosse, occupe le champ, autour duquel se lit : MO. ECCS. SANTR. AVDOMARI. Rev. Le chiffre I : légende DABITVR PRESENTIBVS. M. Hermant (*Mémoires des antiquaires de la Morinie*, t. IV, pl. V, n<sup>o</sup> 16) a représenté un méreau de la même émission et double de grandeur, portant au revers le nombre II. Notre savant numismate nous apprend que cette nouvelle émission eut lieu, en vertu d'un acte capitulaire daté du 7 janvier 1526 (v. st.), portant que l'on fera de nouveaux méreaux de cuivre sur lesquels on gravera les armes de Saint-Omer, d'un côté,

(1) Ces méreaux portent d'un côté les armoiries du chapitre : d'azur aux trois pommes de pin d'or, deux et une, et pour légende : MONETA ECCLESIE SANTI AVDOMARI ; dans le champ du revers sont les signes de valeur, et la légende est : DABITVR PRESENTIBVS.



et, de l'autre, un chiffre indiquant la valeur de chaque pièce. Le soin pris par les chanoines de désigner ici, pour la première fois, la forme des méreaux nous donne à penser que nous sommes en présence d'une chose nouvelle qui vient de recevoir sa sanction définitive par l'acte capitulaire. Déjà en 1525, un premier essai avait été tenté, peut-être sur le seul nombre II : la délibération du 7 janvier 1526 consacre son succès, et désormais la forme nouvelle règne sans rivale. C'est un point de départ qu'il nous paraît intéressant de fixer ; car maintenant nos recherches doivent avoir pour but de découvrir les formes ignorées des anciens méreaux du chapitre de Saint-Omer qui n'a pas adopté les pommes de pin longtemps avant l'année 1500. (Pl. XI, n° 4.)

#### MÉREAUX DE CUIVRE DU CHAPITRE D'ARRAS.

● Dans la pensée de faire chose agréable, nous terminons ces observations, en donnant communication aux collectionneurs qui s'en occupent, des méreaux capitulaires d'Arras qui font partie de notre série artésienne. Nous en publions dix exemplaires, irréprochables de conservation ; huit sont inédits, parmi lesquels se trouvent trois variétés du n° 1, dont la rareté est bien connue : quelques-uns d'entre eux présentent dans les légendes des caractères archéologiques assez curieux qu'on ne leur avait pas encore reconnus jusqu'à présent.

Ces méreaux sont, comme nous le disions en commençant, de quatre valeurs I, II, III, et IIII ; à l'avvers, le champ est occupé par trois lettres CAP, commencement de CAPITVLVM quelquefois liées ensemble, avec ou sans signe

d'abréviation au-dessus. La légende faisant suite à ce premier mot est assez souvent écrite ainsi, ✠ ECCLESIE ATREBATE<sup>n</sup>sis, c'est-à-dire chapitre de l'église d'Arras : au champ du revers est un chiffre romain représentatif de la valeur du méreau, accompagné d'une étoile généralement posée dans la partie supérieure; la place des lettres de la légende est occupée par des rats courant à gauche, en nombre égal aux unités qui sont dans le champ. En voici la description d'après les dessins de notre planche, n° XII.

#### CHIFFRE I.

N° 1. *Av.* Dans le champ, les trois lettres CAP en monogramme, entrelacées, sans signe d'abréviation, au-dessus; en légende ECCLIE ATRATEN. Ce dernier mot suivi d'une petite branche.

*Rev.* Dans un cercle, le chiffre I accosté, à gauche, d'une étoile; et pour remplacer la légende, un rat au sommet et une guirlande simple. (Inédit.)

N° 2. *Av.* Le monogramme CAP, au-dessus le signe abrégé et un point au-dessous; l'A et le P sont jointifs : légende ✠ ECCLESIE ATREBATEN.

*Rev.* Le chiffre I accosté à gauche d'une étoile, un rat pour légende et une guirlande double. (Inédit.)

N° 3. *Av.* CAP en monogramme, le reste comme au numéro précédent : légende ✠ ECCLESIE (une croisette) ATREBATEN (deux croisettes).

*Rev.* Comme au numéro précédent; mais avec la guirlande double un peu variée. (Inédit.)

### CHIFFRE II.

N° 4. *Av.* Les lettres CAP entrelacées, sans le signe d'abréviation; en légende ✠ ECCLSIE (quatre points) TAREBATE.

*Rev.* Le chiffre II séparé par un point; au-dessus une étoile et deux rats entre deux guirlandes simples. (Inédit.)

N° 5. *Av.* Les lettres CAP avec le signe abrégatif, l'A et le P sont jointifs, légende ✠ ECCLESIE (une croisette) ATREBATEN (deux croisettes).

*Rev.* comme au précédent numéro, sauf que les ras sont séparés par deux fleurs.

### CHIFFRE III.

N° 6. *Av.* CAP avec le signe d'abréviation; l'A et le P sont jointifs; légende ✠ ECCLESIE (étoile) ATREBATEN (étoile).

*Rev.* Le chiffre III, au-dessus et au-dessous une étoile, et trois rats remplaçant la légende. (Inédit.)

N° 7. *Av.* Le mot CAP, le reste comme au numéro précédent; légende ✠ ECCLESIE (étoile vide) ATREBATEN (étoile vide).

*Rev.* Les trois unités surmontées d'une étoile, et trois rats pour légende.

N° 8. Ce méreau est semblable au précédent, excepté qu'à l'avvers on lit : ✠ ECCLESIE ATREBATENS. (Inédit.)

CHIFFRE IIII.

N° 9. *Av.* CAP, aux lettres entrelacées sans signe abrégé ; légende ✠ ECCLESIE (quatre points) ATREBATENS.

*Rev.* Le chiffre IIII séparé par un point au milieu ; au-dessus une étoile, et quatre rats pour légende. (Inédit.)

N° 10. *Av.* Le monogramme CAP dont l'A et le P sont liés, au-dessus le signe d'abréviation ; pour légende ✠ ECCLESIE (étoile vide) ATREBATENSIS (étoile vide). Même revers qu'au numéro précédent. (Inédit.)

Nous croyons devoir faire remarquer que les n° 1, 4, 6 et 9 présentent une différence notable de style, tant par le caractère des lettres et l'incorrection des légendes que par le mot CAP autrement disposé.

ADOLPHE DEWISMES.

Saint-Omer, le 4<sup>or</sup> avril 1862.

---



1.



P.



2.



C.



3.



C.



4.



C.

